



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 mars 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 mars 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 7 mars 2013 émanant de Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, transmettant le concept d'opérations harmonisé révisé de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa trois cent cinquante-huitième réunion, tenue le 7 mars 2013 (voir annexe). Le texte du communiqué de la réunion est également joint.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Lettre datée du 7 mars 2013, adressée au Secrétaire général par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine

Au nom de la Présidente de la Commission, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué ainsi que du concept d'opérations harmonisé révisé de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa trois cent cinquante-huitième réunion, qui s'est tenue aujourd'hui, 7 mars 2013.

Comme vous le savez, la révision du concept d'opérations était devenue nécessaire compte tenu de l'évolution de la situation au Mali à la suite de l'avancée des groupes armés et terroristes vers le sud ainsi que de l'opération franco-malienne qui a permis de la stopper, d'amorcer le processus de libération du nord et d'accélérer ainsi le déploiement de la MISMA. Comme suite au communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de paix et de sécurité qui s'est tenue le 25 janvier 2013, au niveau des chefs d'État et de gouvernement, une conférence de planification a été organisée à Bamako du 15 au 21 février 2013 pour élaborer un concept d'opérations harmonisé révisé, sur la base des événements récents sur le terrain. La conférence a rassemblé des experts militaires et civils des commissions de l'Union africaine et de la CEDEAO, du Mali et des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le concept d'opérations harmonisé révisé prévoit une augmentation des effectifs de la MISMA qui devraient passer de 3 300 à 9 620 hommes, y compris 171 éléments de la composante civile, 8 859 militaires et 590 policiers.

Alors que des consultations sont en cours au sein du Conseil de sécurité sur les futures mesures et décisions à prendre s'agissant de la situation au Mali, y compris la transformation de la MISMA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies, je voudrais vous assurer, par la présente, du soutien du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à une telle opération, qui permettrait de faire progresser la paix, la sécurité et la stabilité au Mali et dans toute la région du Sahel. Tout en appuyant l'opération prévue, je voudrais toutefois appeler votre attention sur le paragraphe 13 du communiqué, dans lequel le Conseil de paix et de sécurité souligne la nécessité pour le Conseil de sécurité de prendre en considération certains principes clefs qui devraient guider la transformation éventuelle de la MISMA en une opération des Nations Unies, afin de consolider les acquis, et par là d'accroître les possibilités de mettre un terme à la crise.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est d'avis qu'il faudrait doter l'opération des Nations Unies d'un mandat d'imposition de la paix orienté vers l'aide à apporter au Gouvernement malien, notamment en lui fournissant l'appui nécessaire pour renforcer la pleine autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du pays, ainsi que la protection des civils. À cet égard, la mission proposée devrait soutenir activement les efforts déployés pour démanteler les réseaux terroristes et criminels opérant dans le nord du pays.

Il est également important que l'opération des Nations Unies appuie le rôle politique décisif de la CEDEAO et de l'Union africaine qui, au cours de ces derniers

mois, ont fait preuve d'un dynamisme exemplaire dans la gestion de la crise au Mali. Sur cette base, le Conseil de paix et de sécurité insiste sur la nécessité pour le Conseil de sécurité de l'ONU, en s'acquittant de sa responsabilité principale afin d'assurer le succès de la Mission et, ultérieurement, pour garantir une paix, une stabilité et une sécurité durables au Mali, d'entreprendre les consultations requises avec l'Union africaine et la CEDEAO, notamment sur la direction et la composition de la future mission dans un esprit de continuité.

Dernier point, mais non le moindre, le Conseil de paix et de sécurité a réitéré l'appel urgent lancé par l'Union africaine pour que des mesures appropriées soient prises dans les plus brefs délais en vue de fournir rapidement un soutien logistique à la MISMA, financé à l'aide de contributions statutaires, ainsi que pour mettre en place des arrangements transitoires, à compter du 1^{er} avril 2013, afin de contribuer à l'achèvement du déploiement des contingents conformément au concept d'opérations harmonisé révisé et d'aider à la conduite des opérations sur le terrain à la fin de la période durant laquelle ceux-ci sont soutenus par leurs pays respectifs.

Je voudrais réaffirmer la profonde gratitude de l'Union africaine pour la volonté que le Conseil de sécurité ainsi que vous-même avez manifestée afin que les efforts déployés par l'Union africaine et la CEDEAO aboutissent à un règlement rapide de la crise multidimensionnelle à laquelle le Mali se trouve confronté.

La Commission de l'Union africaine vous serait très obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que du communiqué et du concept d'opérations harmonisé révisé ci-joints comme document du Conseil de sécurité.

Le Commissaire à la paix et à la sécurité
(*Signé*) Ramtane **Lamamra**

Pièce jointe I

[Original : anglais et français]

Concept d'opérations stratégique conjoint révisé de la Mission internationale de soutien au Mali et des forces armées maliennes pour restaurer l'autorité de l'État malien sur tout son territoire national

Références

- A. Concept stratégique de l'Union africaine pour la résolution des crises au Mali adopté par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 24 octobre 2012.
- B. Concept d'opérations stratégique conjoint pour la force militaire internationale et les forces armées maliennes pour restaurer l'autorité de l'État du mali sur tout son territoire approuvé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 14 novembre 2012.
- C. Résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité de l'ONU (20 décembre 2012).
- D. Communiqué du Sommet extraordinaire de la CEDEAO au niveau des chefs d'État et de gouvernement (19 janvier 2013).
- E. Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine suivant sa trois cent cinquante-troisième réunion (25 janvier 2013).
- F. Feuille de route pour la transition adoptée par le Parlement malien le 29 janvier 2013.

I. Examen

1. Le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) a été autorisé par la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée le 20 décembre 2012. Par la suite, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion le 25 janvier 2013 a demandé la révision du concept d'opérations de la MISMA par les commissions de l'Union africaine et de la CEDEAO, en collaboration avec l'ONU, l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires afin d'augmenter la force de la MISMA, y compris par l'intégration des troupes fournies par le Tchad et d'autres contingents en préparation et ce faisant pour mieux répondre aux besoins sur le terrain. Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours au niveau de l'UNSC en ce qui concerne l'appui aux autorités maliennes pour rétablir la paix et la sécurité. Des options à examiner comprennent un soutien accru au processus politique et une possible opération de maintien de la paix des Nations Unies.

II. Situation actuelle

a) Politique

2. La crise du Mali est complexe et à multiple facettes en nature incluant la sécurité, l'identité politique, ethnique et religieuse, le genre, des facteurs humanitaires, socioéconomiques et environnementaux. Par conséquent, il y a un besoin pour une solution globale, fondée sur les résolutions y afférentes du Conseil de sécurité [en particulier 2085 (2012)], les décisions du Conseil de paix et sécurité de l'Union africaine, le concept stratégique et la feuille de route pour la transition au Mali de l'Union africaine. À cet égard, il est crucial que le gouvernement malien continue à promouvoir la réconciliation au niveau local, un dialogue national ouvert à tous et organise des élections législatives et présidentielles crédibles prévues dans sa feuille de route pour la transition. La décision des autorités maliennes de créer une commission Dialogue et réconciliation facilitera la négociation et la réconciliation entre les acteurs maliens, y compris les groupes armés maliens qui, sans conditions, renoncent à des activités terroristes et s'engagent à désarmer et à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la Constitution du Mali. L'action conjointe de la MISMA et des FAMA comme décrite dans ce concept stratégique des opérations conjointes est conçue pour contribuer à une solution globale et durable de la crise malienne.

b) Environnement

3. Le nord du Mali est une zone aride de 937 742 kilomètres carrés située dans la région Sahelo-Saharienne, qui représente 75 % de l'ensemble du territoire malien. Il regroupe les trois régions de Gao, Tombouctou et Kidal, et une population de 1 293 449 habitants, soit 10 % de la population nationale. Cette zone est essentiellement un désert, avec quelques terrains montagneux. Elle a une pluviométrie irrégulière et minimale (moins de 200 mm par an) créant des conditions de vie extrêmement difficiles. Le nord du Mali partage 5 000 kilomètres de frontières avec l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et le Burkina Faso.

c) Humanitaire

4. La situation humanitaire au Mali a continué à s'améliorer depuis le début de l'opération militaire Serval sous conduite française le 11 janvier 2013 à l'appui des FAMA et du déploiement de la MISMA. Il a été rapporté des améliorations dans l'accès humanitaire dans la ville de Gao et dans d'autres centres de peuplement. Pourtant, même si les activités d'aide ont repris dans le nord, il y a quelques limitations dues à la difficulté d'établir des voies sûres d'approvisionnements commerciaux et humanitaires. En conséquence, les rapports de nouvelles personnes déplacées à l'intérieur du pays et l'afflux de réfugiés maliens vers les pays voisins ont vu le jour. Selon un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en date du 6 février 2013, on estime que 222 206 personnes déplacées et 144 439 réfugiés sont enregistrés dans les pays voisins, en particulier l'Algérie, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger. Parmi ces personnes déplacées et ces réfugiés, la majorité sont des femmes et des enfants. Il y a aussi toujours une possibilité d'augmentation des déplacés et de crise des réfugiés en raison des problèmes de sécheresse, de pluies sporadiques, de mauvaise récolte, de montée des prix des denrées alimentaires et de l'insécurité et on estime que 4,6 millions de Maliens demeurent à risque d'une crise humanitaire. Les déficits de financement ont également continué à saper la prestation efficace de l'aide humanitaire en raison de l'insuffisante mise en œuvre des programmes de soutien. Par conséquent, il est urgent que s'accomplissent les promesses de contributions au processus d'appel consolidé pour résoudre la crise humanitaire au Mali.

d) Droits de l'homme

5. Le conflit au Mali a des conséquences néfastes aigües sur les civils. Le recrutement d'enfants soldats, les violences sexuelles et la mise en œuvre brutale de la Charia, y compris les amputations et les lapidations ne sont que quelques-uns des crimes horribles perpétrés contre les civils, en particulier dans le nord du pays par les parties au conflit. Plus précisément, il y a eu de nombreuses preuves de violence sexuelles et autres contre les femmes et les filles, y compris des viols collectifs, des bastonnades publiques, des mariages forcés et la torture tels que signalés par le Président de la Commission de l'UA sur la situation au Mali en date du 14 juillet 2012. En outre, le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, daté du 29 novembre 2012, fait également état de plusieurs formes de violations des droits de l'homme perpétrées par des groupes armés dans le nord du Mali. Par ailleurs, un certain nombre de lieux saints classés au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO ont été détruits à Tombouctou.

6. Outre les violations commises contre les civils, il y a eu des rapports de mauvais traitements et d'exécutions sommaires de certains combattants capturés, en violation des lois internationales humanitaires et des droits de l'homme. C'est dans ce contexte que le trois cent cinquante-troisième communiqué du Conseil de paix et de sécurité du 25 janvier 2013 a décidé que des observateurs civils des droits de l'homme seront déployés dans le cadre de la MISMA en vue de surveiller la situation des droits humains dans les zones récupérées et de cette façon promouvoir et soutenir le respect des droits fondamentaux de la personne et des libertés.

e) Sécurité

7. Des progrès importants ont été enregistrés dans la neutralisation des groupes religieux extrémistes dans le nord du Mali à la suite des opérations militaires qui ont commencé en janvier 2013. Les principaux mouvements sont constitués de terroristes islamistes et de groupes criminels transnationaux. Ils comprennent Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Ansar Dine, le Mouvement islamique de l'Azawad (MIA) et le Mouvement arabe pour l'Azawad (AMA). Le principal groupe séparatiste est le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). La force combattante des différentes nationalités et de tous les mouvements est estimée entre 1 500 à 2 000.

8. Le terrorisme et la criminalité transnationale constituent des menaces graves pour la sécurité et la stabilité du Mali, la sous-région et la communauté internationale. Ces groupes se livrent au terrorisme, au trafic de stupéfiants et de personnes, à la prise d'otages (pour des rançons), la contrebande d'armes, la protection de la route de la drogue, d'échanges de devises et de contrôle de l'économie locale. Ces activités génèrent des revenus utilisés pour les achats d'armes, les coûts d'insurrection, le recrutement de nouveaux membres, des pièces de rechange et des fournitures, des véhicules ainsi que d'autres besoins connexes. Les armes disponibles pour les groupes comprennent des fusils, des armes lourdes, des missiles sol-air, des canons anti-aériens, des roquettes, des mortiers, des véhicules blindés légers, des mines et des engins explosifs improvisés.

9. À la suite des opérations militaires franco-maliennes et du déploiement de la MISMA, les capacités de combat des groupes armés d'opposition ont été sérieusement dégradées. Ces groupes sont à la recherche de repaires plus au nord ou dans les pays voisins. D'autres se dispersent et certains se fondent dans la population. Il est vraisemblable qu'ils vont mener des attaques asymétriques et continueront d'intimider et d'essayer d'influencer la population.

III. Cadre stratégique

a) État final stratégique

10. Un État malien démocratique, entièrement stable exerçant son autorité sur son territoire national, répondant aux besoins de tous ses citoyens, relevant les défis des droits de l'homme et de la sécurité régionale, en particulier en réduisant le terrorisme international et la criminalité transnationale.

b) Objectifs stratégiques

11. Les objectifs stratégiques de la MISMA sont les suivants :

a. Atteindre la pleine capacité opérationnelle de la MISMA par un soutien coordonné par les intervenants pour la génération de la force, la formation, l'équipement, l'assistance technique et le financement;

b. Faciliter la mobilisation des ressources pour soutenir les FAMA y compris la coordination des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la paix et de la sécurité au Mali;

c. Soutenir les autorités maliennes dans la restauration de l'autorité étatique et de la préservation de l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali;

d. Protéger la population dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des réfugiés, et avec l'adhésion à la politique de diligence relative aux questions de droits de l'homme des Nations Unies;

e. Réduire les menaces posées par les groupes terroristes et les réseaux criminels transnationaux au Mali;

f. Établir un environnement sûr et sécurisé au Mali;

g. Soutenir les autorités maliennes dans la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition;

h. Aider les autorités maliennes dans la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, selon les besoins et dans la mesure du possible;

i. Faciliter la création de conditions pour l'engagement de l'ensemble de la communauté internationale au Mali.

c) Hypothèses stratégiques

12. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour la planification :

a. Les forces de l'opération Serval ajusteront le niveau des forces/retrait en prenant en considération les capacités de la MISMA et des FAMA à mener des opérations;

b. Les pays contributeurs de troupes de la MISMA respecteront les niveaux de force promis, même si des lacunes capacitaires peuvent demeurer;

c. Les États membres de l'UA et les partenaires internationaux continuent à fournir des ressources, le financement, la formation et l'équipement pour l'appui à la MISMA et aux FAMA;

d. Les FAMA atteindront leurs objectifs de formation en temps opportun;

e. La feuille de route pour la transition sera pleinement mise en œuvre;

f. Les autorités maliennes et les pays voisins/pays du champ appuieront les opérations de la MISMA.

d) Contraintes et limites

13. Les principales contraintes et limites sont les suivantes :

a. Le déploiement complet de la MISMA dans le délai prévu;

b. L'identification et l'accessibilité au soutien financier et logistique.

IV. Zone de mission

14. La Mission est définie par le territoire de la République du Mali, mais peut aussi inclure des parties de territoires de pays voisins et du champ désireux, sous réserve de leur accord et à l'intérieur de cadres juridiques appropriés.

a) **Force malienne**

15. Il est prévu que 10 500 effectifs seront soutenus. Cela comprend 8 000 militaires. En outre, il y a 2 500 membres des forces de sécurité comprenant la police, la gendarmerie, les gardes nationales et les services de protection civile qui seront affectés à des tâches de sécurité. Tous ceux mentionnés ci-dessus auront besoin d'aide telles que la formation de contre-terrorisme, de la communication, de police et opérations spéciales, des compétences de base et avancées de combat, les compétences de mobilité et de contre-mobilité, la neutralisation des engins explosifs improvisés, appui-feu, et connaissances appropriées sur les droits de l'homme. Une partie de cette formation sera dispensée aux militaires par la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM). Un équipement de base et spécialisé est nécessaire, y compris pour la protection des forces, les opérations de police, la neutralisation des engins explosifs improvisés et les opérations de déminage.

b) **Volume de force de la MISMA**

16. L'effectif total de la MISMA est de 9 620 personnes et se décompose comme suit :

- **Composante civile.** 173 comprenant du personnel organique et d'appui au siège de la Mission et les bureaux des secteurs et 50 observateurs des droits de l'homme (voir annexe A);
- **Composante militaire.** 8 859 militaires comprenant des bataillons d'infanterie, du génie, d'appui-feu, des moyens aériens et des unités logistiques (voir l'annexe B pour l'analyse des troupes et leurs tâches). À la date du 20 février 2013, 7 670 ont été promis et 5 397 sont déjà déployés;
- **Composante de police.** 590 policiers comprenant 4 unités de police constituées et 30 IPOs (voir annexe C pour l'organigramme de la composante de police).

V. Mission

17. La MISMA, en soutien aux FAMA, avec une assistance internationale effectuera des opérations de sécurité pour récupérer et stabiliser les régions du nord du Mali, afin de contribuer à la création des conditions nécessaires à un État malien stable, démocratique exerçant son autorité sur son territoire national et assumant ses responsabilités dans la protection de la population, des biens et des moyens de subsistance, et relevant les défis de sécurité régionale, en particulier le terrorisme international et la criminalité transnationale (voir annexe D pour la structure organisationnelle de la MISMA).

VI. Concept d'opérations de la MISMA

18. Il y aura un déploiement complet, l'expansion et la consolidation de la MISMA en coordination étroite avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et d'autres forces alliées opérant au Mali. La MISMA continuera à se déployer dans la zone de la Mission et à soutenir les FAMA pour achever la restauration de l'intégrité territoriale du Mali. La MISMA appuiera également les FAMA dans la

réalisation des tâches de stabilisation. À la fin de son mandat, la MISMA sera redéployée de la zone de la Mission.

19. Le Mali, les pays du champ¹ et d'autres pays voisins, avec l'appui de la communauté internationale, poursuivront alors leurs efforts pour consolider la sécurité et la stabilité dans la région.

a) Concept d'opérations de la composante civile

20. La composante civile de la MISMA est composée de deux catégories, à savoir les sections organiques et les sections de soutien respectivement (en plus du personnel civil de l'équipe de direction de la Mission). La taille relativement petite de la composante civile de la MISMA nécessite que les sections civiles organiques de la Mission soient multifonctionnelles et transversales dans leur approche. Les sections organiques sont principalement responsables de la mise en œuvre des activités d'appui du mandat de la Mission et sur la base des priorités telles que formulées par les autorités maliennes : apporteront le soutien demandé (et selon ses moyens) à la période de transition et post-transition tout en aidant dans le développement des capacités nécessaires à l'extension et à la consolidation de l'autorité étatique; déploieront rapidement des observateurs des droits de l'homme en vue de surveiller la situation des droits humains et soutiendront la promotion et le respect des droits fondamentaux de l'homme et des libertés dans la République; soutiendront les autorités maliennes dans leur responsabilité principale de protéger la population, tout en fournissant des conseils à la mission sur l'intégration des considérations de protection dans les opérations de la Mission; et soutiendront le gouvernement dans la création d'un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et au retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés.

21. La MISMA adopte une approche intégrée dans laquelle le personnel militaire et de police soutient l'équipe civile dirigeante de la Mission. La composante Soutien de la Mission est responsable de la fourniture du soutien administratif et logistique à l'échelle de la Mission, apportant aussi un appui à la Mission dans l'exécution de ses tâches prescrites d'une manière qui est efficace, opportune et coordonnée. La composante Soutien de la Mission de la MISMA est divisée en trois sections à savoir : le Service de Soutien Intégrés (ISS) qui fournit et supervise les besoins de soutien logistique intégrés de la Mission, y compris l'ingénierie, le transport et la communication et les technologies de l'information entre autres; la Section services administratifs (ASS), qui planifie, organise, met en œuvre, gère et supervise les activités de tous les services de soutien administratif de la Mission; et la Section Finances, Comptabilité et Budget (FAB) qui assure une gestion efficace des ressources financières de la MISMA.

b) Concept d'opérations militaire

22. La composante militaire de la MISMA, dans le rôle d'une force de soutien aux FAMA, se déploie dans la zone d'opérations en République du Mali pour soutenir les opérations des FAMA. La MISMA établira une présence permanente dans les localités clefs en étroite coordination avec les FAMA.

23. La Force militaire de la MISMA soutiendra les FAMA pour récupérer les territoires occupés et neutraliser la menace terroriste dans toute la zone

¹ Les pays du champ sont le Mali, l'Algérie, la Mauritanie et le Niger.

d'opérations. La MISMA exécutera également des opérations de stabilisation à l'appui des FAMA dans les zones récupérées contribuant ainsi à une situation sécuritaire favorable en plus du soutien de la responsabilité malienne pour la protection des civils.

24. La composante militaire de la MISMA soutiendra activement le retour et le rétablissement des autorités légitimes du gouvernement, la fourniture de services essentiels et la conduite des élections. Il assistera également activement le déploiement d'observateurs des droits de l'homme et créera des conditions favorables pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Par la suite, la MISMA transfèrera ses tâches de sécurité à une armée malienne opérationnellement capable ou prendra sa suite suivant les conditions prévalant.

c) Concept d'opérations de la composante police

25. L'élément de police de la Mission, avec le soutien de la communauté internationale, coordonnera avec les parties prenantes concernées, y compris le Centre de coordination des opérations de sécurisation des institutions de transition² (CCOSIT). Il déploiera également ses unités de police constituées (FPU) dans la protection du personnel, des biens de la MISMA et fournira tout autre soutien pouvant être demandé par les autorités maliennes.

26. Lorsque les FAMA stabilisent les zones récupérées et se préparent à se déployer dans d'autres régions plus au nord, l'élément de police, sur demande, pourraient aider les Forces de sécurité et de police maliennes et les agences de sécurité à reprendre leurs responsabilités pour la mise en place et le maintien de l'ordre et la sécurité publics. L'aide peut également consister à combler les lacunes identifiées en ce qui concerne les menaces contre la restauration de l'autorité étatique et la protection de la population dans le respect des droits humains internationaux et du droit humanitaire international et des réfugiés.

d) Concept de soutien de la mission

27. La MISMA aura une organisation de soutien intégré utilisant une combinaison de moyens et services appartenant à la mission, aux contingents et contractuels pour apporter un soutien aux composantes militaires, de police et civiles dans toutes les phases des opérations MISMA. Plus précisément, un soutien immédiat sera fourni à la composante civile et au personnel d'état-major. Le soutien aux contingents militaires et aux unités de police sera fourni après l'expiration des 90 jours de la période d'autosuffisance. L'organisation du soutien intégré de la MISMA couvrira l'approvisionnement, le transport, la logistique, les services médicaux, les systèmes de communications et les technologies de l'information (CITS) et capacités contractuelles de soutien opérationnel. Un réseau de soutien sera déployé afin de soutenir à la fois la répartition géographique des troupes et les longues lignes de communication (LOC). Le réseau sera composé d'une structure de support linéaire suivant les principales voies d'approvisionnement (MSR) complétées par un réseau en étoile afin de soutenir les positions dispersées de la MISMA.

28. Les ressources fournies seront gérées centralement et contrôlées par la composante Appui à la mission, mais acheminées par un système de distribution

² Le CCOSIT est le Centre de coordination malien chargé de la sécurité des institutions de la transition politique malienne.

décentralisé. La distribution physique sera basée sur une quantité considérable de soutien logistique contractuel complétée par les unités logistiques militaires sous contrôle de la Mission. Les principaux moyens de livraison des marchandises aux plates-formes logistiques seront des convois routiers complétés par des moyens aériens lorsque ce sera possible. Toutefois, en raison à la fois de la menace asymétrique et conventionnelle contre le réseau d'approvisionnement, d'importantes mesures d'atténuation des risques seront mises en place. Ces mesures comprennent la création de réserves solides dans les zones avancées et l'utilisation d'unités de soutien en seconde ligne en fonction de la situation opérationnelle. Le système de livraison et de distribution et le niveau des réserves détenues ainsi que le réseau pourrait donc varier d'un produit (carburant, vivres et eau) à l'autre en fonction de la situation qui prévaut.

29. Le soutien logistique sera assuré jusqu'au niveau des unités dans toutes les phases et dans certaines situations directement aux troupes dans les zones avancées. Une base logistique principale (MLB), pour la constitution de réserves stratégiques jugées nécessaires, sera mise en place à Bamako et des bases logistiques supplémentaires dont deux bases logistiques avancées (FLBs) établies dans les zones avancées. Un nœud logistique pourrait également être mis en place à Niamey. En plus du système de distribution linéaire, les unités proches de Bamako seront prises en charge directement à partir de la MLB, tandis que les FLBs appuieront et fourniront des services aux positions dans les zones avancées. Lorsque jugé nécessaire, des bases logistiques supplémentaires seront mises en place au sein de la zone de la Mission pour y inclure les points de distribution mobiles (MDPs) pour soutenir les opérations mobiles. Ceux-ci forment alors les plateformes à partir desquelles la logistique sera assurée aux positions de première ligne par les moyens les plus économiques.

30. Les Bataillons de la MISMA se déploieront avec une capacité médicale minimale de niveau I, contenant au moins deux équipes médicales avancées. Deux établissements médicaux de niveau II seront fournis au sein de la zone de la Mission et un dispositif d'évacuation médicale sera fourni à toutes les installations de niveaux III et IV dans la région. Des moyens aériens de la Mission, complétés si nécessaire par contrat, effectueront les évacuations des malades et des blessés. Les niveaux 1 et 2 de soutien médical pour le siège de la mission (y compris le FHQ) seront contractuellement fournis à Bamako et le contrat pour un établissement médical de niveau 2 sera étendu à la QRF et aux autres unités prises en charge à partir de Bamako. Les services de niveaux III et IV seront fournis en dehors de la zone de la mission à Accra au Ghana et à Dakar au Sénégal comme jugé approprié. Les FAMA auront un système de soutien indépendant du réseau de soutien intégré de la MISMA. Cependant, si cela est jugé faisable, le soutien logistique des FAMA sera colocalisé avec les points de soutien de la MISMA.

VII. Mise en œuvre du mandat de la MISMA

31. Les opérations de la MISMA seront menées en trois phases, dont certaines peuvent se chevaucher.

Phase 1 : déploiement complet, expansion et consolidation (M à M +180)*Tâches de la composante civile*

- a. Mise en place du siège de la Mission à Bamako, y compris le déploiement de l'équipe de direction de la Mission.
- b. Opérationnaliser le concept de service de soutien intégré (ISS) afin d'apporter un soutien suffisant à toutes les composantes de la mission.
- c. Déploiement du Groupe d'observation des droits de l'homme sur toute la zone de la Mission.
- d. Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication.
- e. Principales sections de mise en œuvre du mandat (affaires politiques et civiles, liaison humanitaire, élections, protection, genre et droits de l'homme et information publique) mises en place et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et mener à bien la surveillance des droits de l'homme, soutenir la protection de la population, soutenir la mise en œuvre de la feuille de route du gouvernement malien pour la transition.

Tâches de la composante militaire

- a. Achever le déploiement prévu dans la zone de la Mission.
- b. Étendre les opérations actuelles de la MISMA et établir une présence plus au nord pour inclure Tombouctou, Bourem, Aguelhoc, Menaka, Kidal et Tessalit.
- c. Les FAMA pour rétablir l'intégrité territoriale du Mali.
- d. Mettre en place des moyens logistiques afin d'inclure le bataillon logistique et des stocks opérationnels sur toute la zone de la Mission.
- e. Compléter l'équipement et les ressources de la MISMA et des FAMA.
- f. Mener des opérations de sécurité conjointes avec les FAMA en vue de désorganiser les groupes d'opposition armés.
- g. Soutenir les initiatives de désarmement.
- h. Les FAMA pour commencer la formation avec la Mission de formation de l'Union européenne.
- i. Faciliter l'accès à l'aide humanitaire dans les zones récupérées.
- j. Réaliser la coopération civilo-militaire (COCIM).
- k. Remplir les structures de commandement et de contrôle et les mécanismes de coordination.

Tâches de la composante de police

- a. Mettre en place le quartier général de la composante de police.
- b. Soutenir les forces de sécurité maliennes (MSF) dans le renforcement de la sécurité et de l'État de droit sur tout le territoire malien.

- c. Déployer les officiers de police individuel (IPOs) et quatre unités de police constituées (FPU) à Bamako (1), Sévaré (1), et Gao (2) pour maintenir l'ordre public en soutien aux MSF si nécessaire.
- d. Assurer la protection du personnel et des biens de la MISMA selon les besoins.
- e. Déployer des IPOs pour les liaisons et coordinations, y compris avec le CCOSIT.

Phase 2 : stabilisation (M +120 à M +360)

Tâches de la composante civile

- a. Établissement d'une présence civile dans les secteurs, en fonction des besoins, de la sécurité et des considérations logistiques.
- b. Transition du groupe d'observation des droits de l'homme à la fourniture d'un appui au renforcement des capacités des autorités maliennes pour les droits de l'homme.
- c. Fourniture d'un appui à la feuille de route pour la transition.
- d. Appui aux efforts de stabilisation des autorités maliennes.

Tâches de la composante militaire

- a. Maintenir un environnement sûr et sécurisé.
- b. Effectuer sur demande des tâches de sécurité liées à la feuille de route pour la transition.
- c. Faciliter l'accès à l'aide humanitaire.
- d. Continuer à soutenir les initiatives de désarmement.
- e. Les FAMA poursuivront la formation avec la Mission de formation de l'Union européenne.

Tâches de la composante de police

- a. Soutenir les MSF pour assurer la sécurité nécessaire au soutien de la feuille de route pour la transition lorsque requise.
- b. Continuer à soutenir les MSF afin de maintenir l'ordre et la sécurité publics.

Phase 3 : transition (M +300 à M +365)

Tâches de la composante civile

- a. Préparer la Mission pour de futures opérations ou sa liquidation.

Tâches de la composante de police

- a. Établir les conditions propices à la transition.
- b. Transférer la responsabilité des tâches résiduelles aux MSF ou à la mission de suivi.

Tâches de la composante militaire

- a. La MISMA pour transférer ses tâches aux FAMA et/ou une opération de suivi.
- b. Les FAMA poursuivront les tâches de stabilisation pour maintenir l'intégrité territoriale et la sécurité.

VIII. Commandement et contrôle

32. Les FAMA et la MISMA auront des chaînes de commandement distinctes. L'autorité opérationnelle MISMA de l'UA est dévolue au Président de la Commission de l'UA qui a délégué la responsabilité globale de toutes les opérations de soutien de la paix (OSP) au Commissaire à la paix et à la sécurité. Avec l'approbation du CPS de l'UA, la Présidente de la Commission de l'Union africaine en collaboration avec la CEDEAO a nommé un Représentant spécial (SRCC) en tant que chef de Mission qui est responsable de l'exécution du mandat de la Mission et exerce l'autorité globale de la Commission sur le personnel civil, policier et militaire de la MISMA dans la zone de la Mission. Le SRCC rend compte à la Présidente de la Commission par le biais du Commissaire à la paix et à la sécurité. Le commandant de la Force et le Commissaire de la police ont le contrôle opérationnel des forces qui leur sont affectées. Le Représentant spécial adjoint (DSRCC) aura la responsabilité de la gestion des unités organiques civiles. Voir l'annexe D pour la structure de commandement et de contrôle proposée.

IX. Mécanismes de coordination

32. Au niveau stratégique, le Groupe de travail intégré sur le Mali (MITF) comprenant l'UA, la CEDEAO, l'ONU et d'autres partenaires a été mis en place au sein de la Commission de l'Union africaine. Le MITF assurera la coordination de la mise en œuvre stratégique des décisions y afférentes de l'UA, de la CEDEAO et de l'ONU sur la situation au Mali. Au niveau opérationnel, le Mécanisme conjoint de coordination (JCM) sera mis en place sous la direction du chef de la Mission en vue de coordonner le soutien à la mission. Le JCM sera composé de représentants des autorités maliennes, de l'ONU, de la CEDEAO et d'autres partenaires et acteurs.

Annexes

- A) Personnel de la composante civile
- B) Analyse Troupe militaire et leurs tâches
- C) Structure de la composante de police
- D) Structure organisationnelle de la MISMA
- E) Structure proposée de commandement et de contrôle et structure du quartier général de la MISMA

ANNEX A

CIVILIAN COMPONENT STRENGTH

Table A
Staffing for Mission Management Functions

Office of SRCC	Office of Deputy SRCC
1 x SRCC 1 x Political Advisor (P6) 1 x Spokesperson (P5) 1 x Legal Advisor (P5) 1 x Electoral Advisor (P5) 1 x Senior Political Officer, Sahel (P4) 1 x Environment and Development Officer, Sahel (P3) 1 x Special Assistant (P3) 1 x Secretariat Staff (GSA 5) <u>TOTAL = 9</u>	1 x D/SRCC 1 x Special Assistant (P3) <u>TOTAL = 2</u>
Office of Head of Mission Support	Office of Chief of Staff
1 x HMS (D1) 1 x Special Assistant (P3) <u>TOTAL = 2</u>	1 x CoS (P5) 1 x Office Coordinator (P3) <u>TOTAL = 2</u>
Conduct and Discipline Unit	Safety and Security Unit
1 x Head (P5) 1 x Conduct and Discipline Officer (P3) <u>TOTAL = 2</u> Seconded personnel from Military and Police to reinforce the staffing of the Unit <u>as required</u>	1 x Chief Security Officer (P5) 1 x Deputy Chief Security Officer (P4) 1 x Security Officer (P3) <u>TOTAL = 3</u> Seconded personnel from Military and Police to reinforce the staffing of the Unit as required
MAC/MOC/MPEC	Integrated Mission Training Centre
1 x Head of MAC (P4) <u>TOTAL = 1</u> Seconded personnel from Military and Police to reinforce the staffing of the Cells/Centre as appropriate	1 x Head of Training (P5) <u>TOTAL = 1</u> Seconded personnel from Military and Police to reinforce the staffing of the Centre as required

Table B
Staffing for Substantive Sections

Political and Civil Affairs Section	Humanitarian Liaison Section
1 x Senior Political and Civil Affairs Officer (P5) (Head) 1 x Political Affairs Officer (P3) 1 x Civil Affairs Officer (P3) 1 x Elections Officer (P3) <u>TOTAL = 4</u>	1 x Senior Humanitarian Liaison Officer (P4) (Head) 1 x Humanitarian Liaison Officer (P3) <u>TOTAL = 2</u>
Public Information Section	Protection, Human Rights and Gender Section
1 x Senior Public Information Officer/Deputy Spokesperson (P4) (Head) 1 x Public Information Officer (P3) 1 x Photographer/Videographer (GSA 5) <u>TOTAL = 3</u>	1 x Human Rights Officer (P5) (Head) 1 x Protection Officer (P3) 1 x Human Rights Officer (P3) 1 x Gender Officer (P3) 2 x Technical Support Staff (P2) <u>TOTAL = 6</u> The Section will serve as the Secretariat and will provide technical support to the Human Rights Observer Team
TOTAL = 37	

Table C
Staffing for Mission Support Functions

Chief: Administrative Services (Reports HM) 1x Head (P5) + Assistant (GSA 5)	
Human Resources Unit	Procurement/Contract Unit
1 x Senior Human Resources Officer (P4) (Head) 1 x Database/Records Officer (P2) 1 x Payroll Officer (P2) 1 x Human Resources Assistant (GSA 5) <u>TOTAL = 4</u>	1 x Senior Procurement Officer (P4) (Head) 1 x Procurement Officers (P3) <u>TOTAL = 2</u>

General Services Unit	Travel and Protocol
1 x General Services Officer (P3) (Head) 1 x Contracts Management Officer (P2) 3 x Cleaners (GSB) 5 x Language Assistants (GSB) <u>TOTAL = 10</u>	1 x Travel and Protocol Officer (P3) (Head) 1 x Travel Officer (GSA) <u>TOTAL = 2</u>
Asset Control and Inventory Unit	Contingent-Owned Equipment Unit
1 x Asset Control and Inventory Officer (P3) (Head) 1 x Asset Manager (GSA) <u>TOTAL = 2</u>	1 x COE Officer (P3) (Head) 2 x Inspectors (P2) <u>TOTAL = 3</u>
TOTAL = 25	
Chief: Integrated Support Services (Reports to HMS) 1x Head (P5) + Assistant (GSA 5)	
Transport Unit	Joint Support Operations Centre
1 x Transport Officer (P3) (Head) 1 x Transport Officer (P2) 10 x Drivers (GSB) <u>TOTAL = 12</u>	1 x Chief JSOC (P4) (Head) 1 x Chief Logistics Planner (P3) 1 x Chief Logistics Operations Planner (P3) 1 x Civilian Logistics Planner (P2) <u>TOTAL = 4</u>
Medical Unit	Supply Unit
1 x Senior Medical Officer (P4) (Head) 1 x Medical Planning Officer (P3) <u>TOTAL = 2</u>	1 x Supply Officer (P3) (Head) 1 x Stores Officer (P2) <u>TOTAL = 2</u>
Engineering Unit	Joint Mission Air Operations Centre
1 x Senior Engineering Officer (P4) <u>TOTAL = 1</u>	1 x Senior Air Operations Officer (P4) (Head) 1 x Aviation Officer – Planning (P3) 1 x Aviation Officer – Tasking (P3) <u>TOTAL = 3</u>

Movement Control	Communications and Information Technology
1 x Head of MOVCON (P3) (Head) 1 x MOVCON Planner (P2) <u>TOTAL = 2</u>	1 x Senior CITS Officer (P4) (Head) 1 x CITS Officer (P3) <u>TOTAL = 2</u>
TOTAL = 30	
Chief: Finance and Budget (Reports to DBFA at AU Commission and Finance Department at ECOWAS Commission via HMS and SRCC) 1x Head P5 + Assistant (GSA 5)	
Budget and Reporting Unit	Financial Management Unit
1 x Finance Officer (P3) (Head) 2 x Finance Officer – Asset Management (P2) <u>TOTAL = 3</u>	1 x Finance Officer (P3) (Head) 3 x Finance Officer – Payroll Management (P2) 1 x Cashier (GSA 5) <u>TOTAL = 5</u>
Certification Unit	
1 x Senior Certifying Officer (P3) (Head) 1 x Certifying Officer (P2) <u>TOTAL = 2</u>	
TOTAL = 12	
TOTAL: 67	

Phase totale 1 : 154 membres du personnel civil

Phase totale 2 : 124 membres du personnel civil

Au cours du déploiement vers les secteurs, une force composée de 40 % de personnel civil supplémentaire du siège de la Mission sera requise afin de pourvoir deux bureaux de secteur.

L'effectif total de la force civile pour le siège de la MISMA et trois bureaux de secteur s'élèverait donc à environ 173 personnes.

Table D
Summary of AFISMA Civilian Staff Component

MHQ CIVILIAN STAFFING REQUIREMENTS	
Grade	Total
D1	3
P6	1
P5	12
P4	12
P3	32
P2	18
GSA	11
GSB	15
TOTAL: 104 INTERNATIONAL STAFF: 78 LOCAL ST AFF: 26	
HUMAN RIGHTS OBSERVER GROUP	
Phase 1	50
Phase 2	20

ANNEX B

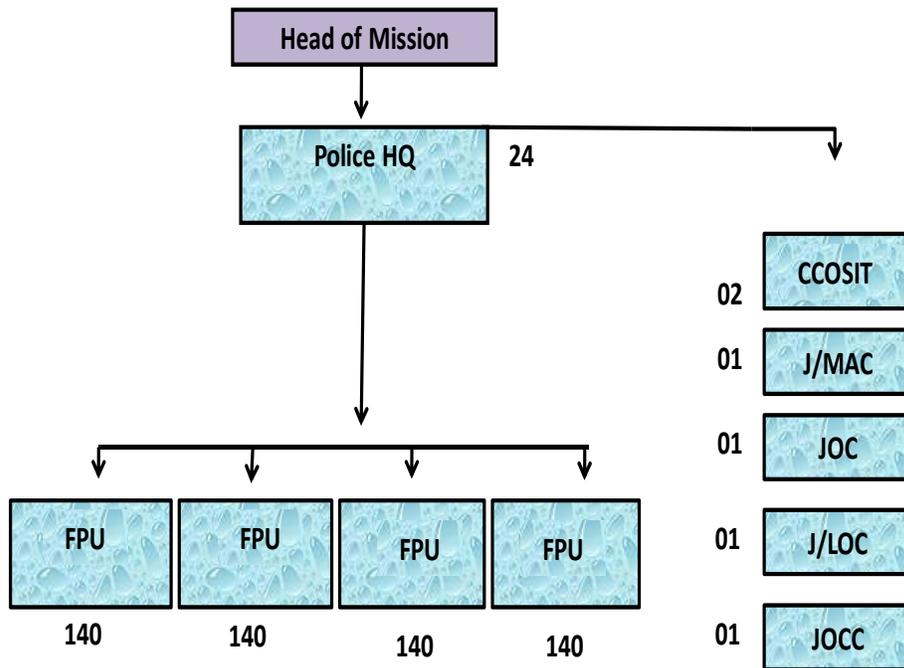
TROOP TO TASK MARIIX

ENTITY/UNIT	No	NUMBERS	BROAD TASKS	REMARKS
Force Headquarters		85	C ²	
Sector Headquarters		40 + 40	C ²	
Infantry Battalions(650)	8 + 1	5200 + 650	Stability Ops and 1 reserve	
Engineer Units	5	620	Counter mobility & mobility– Construction - River Crossing	
Logistic Units	1	729	Support – Sustain – Maintain	CSS / Transport / Supply / 2 Medical level 2
Air assets: 06 Fighter ground Attk AC 08 Attk Helicopters 08 Tactical Transport Helicopters 06 Tactical Transport AC 02 Liaison/Recce AC	30	800	Logistics – Combat Air Spt – Air Coord	Generated :04 Alpha Jets 01 Mi 35 (Attk), 04 Mi 25 (Tpt), 01 DA 42, 03 UH and 01 utility Aircraft
Others (CIS / Special Forces / Info Ops andIntelligence Assets / Force Protection / Riverine Ops	/	695	CIS / Special Forces / Info Ops/Intelligence Assets / Force Protection / Riverine Ops	
TOTAL		8859		

ANNEX C

POLICE COMPONENT ORANOGRAM

Overall AFISMA Police Organogram



TOTAL STRENGTH: 590

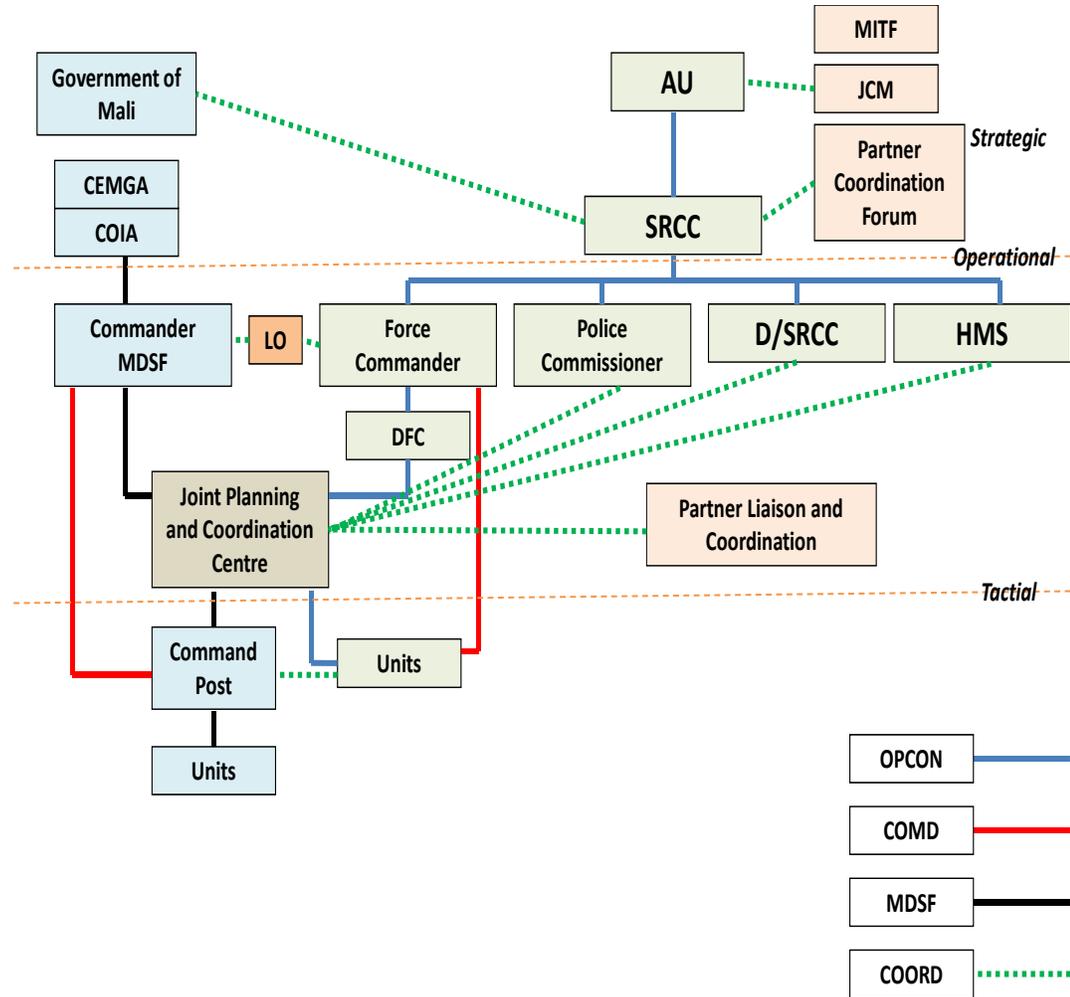
ANNEX D

AFISMA ORGANISATIONAL STRUCTURE

Error! Objects cannot be created from editing field codes.

ANNEX E

COMMAND AND CONTROL STRUCTURE



Pièce jointe II

[Original : anglais et français]

Communiqué

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), à sa trois cent cinquante-huitième réunion, tenue le 7 mars 2013, à Addis-Abeba, a pris la décision qui suit sur la situation au Mali :

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur l'évolution de la situation au Mali [PSC/AHG/3(CCCLVIII)], ainsi que des exposés du Commissaire à la paix et à la sécurité et du Haut-Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, Chef de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants du Mali, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO, ainsi que par les Nations Unies, l'Union européenne (UE), la France, les États Unis d'Amérique et le Royaume Uni;
2. **Rappelle** ses communiqués antérieurs sur la situation au Mali, et **réaffirme son attachement indéfectible** à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du Mali;
3. **Se félicite** des progrès accomplis dans les efforts de reconquête des régions du nord du Mali occupées par des groupes armés terroristes et criminels, avec l'assistance prompte et effective apportée par la France. Le Conseil **se félicite également** de l'accélération du déploiement de la MISMA, ainsi que des opérations de sécurisation et de stabilisation en cours, en vue de faciliter la consolidation des acquis enregistrés sur le terrain. Le Conseil **note avec satisfaction** la nomination du Haut-Représentant pour le Mali et le Sahel, l'ancien Président Pierre Buyoya du Burundi, en qualité de Représentant spécial de la Présidente de la Commission et chef de la MISMA, ainsi que celle de l'Ambassadeur Cheaka Touré du Togo, comme Représentant spécial adjoint. Le Conseil **note également avec satisfaction** la mise en place, à Addis-Abeba, du Groupe de travail intégré sur le Mali et du Mécanisme conjoint de coordination, à Bamako, sous la direction du Chef de la MISMA. Le Conseil **se félicite** des consultations entreprises par la Présidente de la Commission et le Commissaire à la paix et à la sécurité avec différents acteurs africains et internationaux, y compris les Présidents Alassane Dramane Ouattara de Côte d'Ivoire et Idriss Deby Itno du Tchad, ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et des interactions du Chef de la MISMA avec les autorités maliennes et les partenaires bilatéraux;
4. **Exprime sa profonde appréciation** à toutes les forces engagées dans les opérations de sécurisation et de stabilisation au nord du Mali, et **présente** ses sincères condoléances au Tchad, au Togo et à la France pour les pertes enregistrées dans les rangs de leurs contingents respectifs. Le Conseil **exprime également sa reconnaissance** à tous les pays contributeurs de troupes et de police à la MISMA, pour leur sacrifice et leur contribution à l'effort de libération et de restauration de l'autorité de l'État malien sur les régions nord du pays. Le Conseil **renouvelle son appréciation** aux pays du champ pour leur engagement en vue de faciliter les opérations de la MISMA et des forces françaises et maliennes au nord Mali;

5. **Lance un appel** à tous les pays et organisations qui ont fait des annonces de contributions pour soutenir la MISMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes, lors de la conférence de donateurs tenue à Addis-Abeba, le 29 janvier 2013, d'honorer rapidement leurs engagements, en vue de permettre à la MISMA d'opérer dans les meilleures conditions possibles et de s'acquitter effectivement de son mandat visant notamment à aider le Mali à libérer les territoires encore occupés, à garantir la sécurité des institutions et de la population, et à stabiliser l'environnement sécuritaire dans le pays;

6. **Prend note avec satisfaction** de l'adoption par le Gouvernement malien de la feuille de route pour la transition, puis de son approbation par l'Assemblée nationale, et **exhorte** toutes les parties prenantes maliennes à travailler à la pleine mise en œuvre de la feuille de route. Le Conseil **réaffirme** son ferme soutien aux autorités de la transition, et **prend note** du calendrier envisagé pour la tenue des élections générales;

7. **Décide**, en faisant sienne la décision du Sommet ordinaire de la CEDEAO qui a eu lieu à Yamoussoukro, les 27 et 28 février 2013, que la tenue des élections générales marquera la fin de la transition. Le Conseil **encourage** le Gouvernement malien à finaliser la mise en place de l'ensemble des arrangements prévus aux termes de la feuille de route, et **se félicite** de la création par le Conseil des ministres, le 6 mars 2013, de la Commission Dialogue et réconciliation, et **appelle** à son opérationnalisation rapide avec le soutien de toutes les parties maliennes. Le Conseil **met en garde**, une fois encore, tous les individus, civils ou militaires, qui interfèrent dans la conduite de la transition ou dans le fonctionnement de la chaîne de commandement militaire sous contrôle des autorités civiles, et seraient impliqués dans des violations des droits de l'homme;

8. **Exhorte** toutes les parties prenantes maliennes à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et **exprime sa détermination** à prendre des mesures appropriées contre toute violation de ces droits;

9. **Se réjouit** de la tenue à Bruxelles, le 5 février 2013, de la troisième réunion du Groupe de soutien et de suivi, et **apporte son plein appui** à la mise en œuvre des conclusions de cette réunion;

10. **Se félicite** de la tenue à Bamako, du 15 au 21 février 2013, de la Conférence de planification, qui a permis, avec la participation d'experts maliens, de la CEDEAO, des pays du champ, de l'UA, de l'Organisation des Nations Unies, de l'UE et d'autres partenaires bilatéraux, de finaliser le concept d'opérations harmonisé révisé de la MISMA, en application du paragraphe 7 a) du communiqué [PSC/AHG/COMM/2.(CCCLIII)] de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le 25 janvier 2013. Le Conseil **note avec satisfaction** que le concept d'opérations harmonisé révisé a déjà été endossé par la CEDEAO, lors du Sommet ordinaire de Yamoussoukro;

11. **Décide** d'entériner le concept d'opérations harmonisé révisé de la MISMA. À cet égard, le Conseil **demande** aux pays contributeurs de troupes et de police d'accélérer le rythme de leur déploiement sur le théâtre des opérations;

12. **Demande** à la Présidente de la Commission de transmettre immédiatement le concept d'opérations harmonisé révisé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et **prie** le Conseil de sécurité d'examiner le document et de lui réserver une suite favorable. Le Conseil **réitère** sa requête auprès du Conseil de

sécurité pour qu'il autorise la mise en place immédiate d'un module de soutien financé par les contributions mises à recouvrement des Nations Unies, ainsi que celle d'arrangements transitoires pour permettre le parachèvement du déploiement de la MISMA et la conduite effective de ses opérations;

13. **Apporte son appui** à la transformation envisagée de la MISMA en une opération des Nations Unies. À cet égard, le Conseil **souligne** que toute opération des Nations Unies devrait, pour contribuer utilement à la consolidation des avancées enregistrées au Mali, ainsi qu'à la promotion de la paix et de la sécurité dans la région, obéir aux paramètres suivants :

i) La nécessité pour une telle mission d'être dotée d'un mandat robuste fondé sur le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, défini en concertation avec le Mali, l'UA et la CEDEAO. Ce mandat devrait consister à appuyer le Gouvernement malien dans le renforcement de l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire et à la préservation de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, y compris la lutte contre les réseaux criminels et terroristes opérant au nord du Mali;

ii) La nécessité pour les Nations Unies de consulter étroitement et adéquatement l'UA et la CEDEAO tout au long du processus de transformation envisagée de la MISMA en une opération des Nations Unies, ainsi que sur la nomination du futur Représentant spécial du Secrétaire général qui dirigera la mission envisagée dans un esprit de continuité en ce qui concerne la direction de la Mission et les contingents;

iii) La mobilisation au profit de la MISMA d'un soutien financier et logistique qui permette de renforcer la capacité opérationnelle de la Mission et de faciliter sa transformation rapide en une opération des Nations Unies, notamment à travers la mise en place par les Nations Unies d'un mécanisme de soutien logistique approprié devant être opérationnel dès la fin de la période de trois mois durant laquelle les contingents sont soutenus par leurs pays respectifs;

iv) L'appui au rôle politique central de l'UA et de la CEDEAO, tant dans l'accompagnement de la transition à travers la mise en œuvre de la feuille de route élaborée à cet égard que dans la formulation et la mise en œuvre des réformes de gouvernance et autres qui devront être entreprises en vue de s'attaquer aux causes profondes de la crise multidimensionnelle que connaît le Mali; et

v) L'appui à la coopération régionale dans le domaine de la sécurité, au regard du caractère transnational de la menace terroriste et de la criminalité et en tenant compte de tout ce qui peut être réalisé en la matière dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité;

14. **Demande** à la Présidente de la Commission de transmettre le présent communiqué et le concept d'opérations révisé au Secrétaire général des Nations Unies et, à travers lui, au Conseil de sécurité, ainsi que de mobiliser, en consultation étroite avec la CEDEAO, l'appui des partenaires de l'Afrique en vue de la prise en compte adéquate des préoccupations exprimées plus haut;

15. **Demande** à la Présidente de la Commission d'entamer immédiatement des consultations avec le Président de la Commission de la CEDEAO en vue de la mise en place, consécutivement à la transformation rapide de la MISMA en une opération des Nations Unies, d'une mission conjointe UA-CEDEAO de soutien au Mali, dont le mandat sera défini en concertation étroite avec le Gouvernement malien;

16. **Souligne** l'importance de la définition d'une stratégie globale de reconstruction post-conflit au Mali, et **demande** à la Commission, en coordination avec le Gouvernement du Mali, la CEDEAO, l'Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le Mali et le Sahel, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, d'assurer la cohérence des efforts aux niveaux régional, continental et international. À cet égard, le Conseil **accueille favorablement** l'offre du Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'abriter un atelier d'experts sur la question;

17. **Décide** de rester activement saisi de la question.
